

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	7 341 810
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	7 341 810
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	384 363
	Autres produits (1) (11)			FQ	6 165
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	2 493 432
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	178 498
	Salaires et traitements*			FY	3 223 981
	Charges sociales (10)			FZ	1 280 752
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS - dotations aux provisions* }		GA	48 395
				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	85 968
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	69 534	
	Autres charges (12)		GE	59 705	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	7 440 268
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	292 071
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	88 534
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	23
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	53 728
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)				GP	142 286
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	10 095
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)				GU	10 095
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	132 190
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	424 261

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SAS HELEOS - Expertise		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	9 426		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	330 697		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	340 123		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	27 435		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	305 346		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	8 970		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	341 751		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	(1 628)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ	43 501		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	46 431		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	8 214 749		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	7 882 048		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	332 700		
RENOUVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
		- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	25 300	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	340 756	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	37 332	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			37 332	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	10 904	obligatoires A9	26 428	
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	10 904	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Voir état annexe						
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

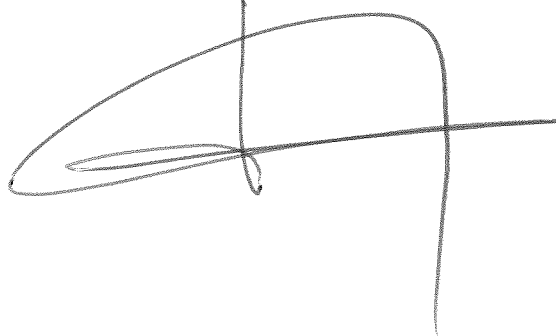
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

MAZARS HELEOS

Société par actions simplifiée de type unipersonnelle au capital social de 254 600 €
Siège social : 4 allée Marie Berhaut à (35000) RENNES
RCS RENNES 380 408 849

**COMPTES CLOS
LE 31 DECEMBRE 2023**

Documents certifiés exacts
Monsieur Arnaud LE NEEN
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical line and a horizontal stroke.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS HELEOS - Expertise		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		4 allée Marie Berhaut 35011 RENNES		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		3 8 0 4 0 8 8 4 9 0 0 0 6 1		Néant		<input type="checkbox"/>	
				Exercice N clos le,		31/12/2023	
				Brut		Amortissements, provisions	
				1		2	
				Net		3	
Capital souscrit non appelé		(I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	83 933	AG	52 406	31 527
		Fonds commercial (1)	AH	1 530 981	AI		1 530 981
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	12 445	AK	12 445	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	888 110	AU	723 469	164 640
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	566 581	CV	247 772	318 809
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	89	BE		89
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières*	BH	62 473	BI		62 473		
TOTAL (II)			BJ	3 144 614	BK	1 036 094	2 108 520
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 754 114	BY	190 476	2 563 637
		Autres créances (3)	BZ	195 080	CA		195 080
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE		
Disponibilités		CF	612 630	CG		612 630	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	116 329	CI		116 329	
	TOTAL (III)	CJ	3 678 153	CK	190 476	3 487 677	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	6 822 768	1A	1 226 570	5 596 197
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes			
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	
				(3) Part à plus d'un an		CR	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS HELEOS - Expertise		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :254 600.....)	DA		254 600
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		599 096
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		25 460
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		1 041 149
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		332 700
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL		2 253 008
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		69 534
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		69 534
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		609 954
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		323 564
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		337 407
	Dettes fiscales et sociales	DY		1 144 100
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		125 114
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		733 514
TOTAL (IV)	EC		3 273 655	
Ecarts de conversion passif*	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		5 596 197	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		2 856 552	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		3 597	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

MAZARS HELEOS

Société par actions simplifiée de type unipersonnelle au capital social de 254 600 €
Siège social : 4 allée Marie Berhaut à (35000) RENNES
RCS RENNES 380 408 849

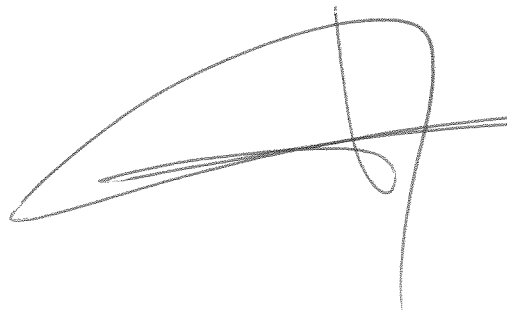

AFFECTATION DU RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

**DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
ADOPTÉE LE 28 JUIN 2024**

DEUXIEME DECISION

« L'Associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023, qui s'élève à + 332 700 € au poste « Autres Réserves ». »



FIDACO

AUDIT
EXPERTISE
CONSEIL

Jean-Christophe Pierrès
Guillaume Pilat
Frédéric Ploquin
Sébastien Vialatte

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes
Associés

Stéphane Guémas
Expert-Comptable
Associé

Hélène Vigneron
Responsable Pôle Social
Associée

CABINET
ADHÉRENT



AUDECIA
EXPERTS EN COMPTABILITÉ

MAZARS HELEOS

Société par actions simplifiées au capital de 254 600 euros

Siège social : 4 allée Marie BERHAUT

35000 RENNES

R.C.S VANNES 380 408 849

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023



4 rue Fernand Forest
BP 90825
49008 ANGERS CEDEX 01
+33 (0)2 41 47 01 10

22 mail Pablo Picasso
44000 NANTES
+33 (0)2 40 95 36 79

www.fidaco.com
fidaco@fidaco.com

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre Pays de la Loire
Société de commissaires aux comptes Compagnie Régionale Ouest Atlantique
RC ANGERS B 303 526 966 - N° TVA intracommunautaire FR 06 303 526 966
SAS au capital de 173 600 €



MAZARS HELEOS

Société par actions simplifiées au capital de 254 600 euros
Siège social : 4 allée Marie BERHAUT
35000 RENNES
R.C.S VANNES 380 408 849

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'attention de l'Associé unique de la société MAZARS HELEOS,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS MAZARS HELEOS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS MAZARS HELEOS à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes » relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- La méthode de valorisation des immobilisations telle que mentionnée à la page 8 de l'annexe ;
- L'évaluation des créances clients telle que mentionnée à la page 9 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé Unique.

En l'application de la loi, nous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code du commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.



RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à ANGERS, le 24 juin 2024

Pour FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL
Commissaire aux comptes

Jean-Christophe PIERRES
Associé



Annexe au rapport : Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Comptes annuels

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Bilan et Compte de résultat




Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	83 934	52 407	31 527	43 291
Fonds commercial	1 530 981		1 530 981	1 835 977
Autres immobilisations incorporelles	12 446	12 446		
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles	888 110	723 470	164 640	210 241
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	566 581	247 772	318 809	263 783
Autres titres immobilisés	90		90	77
Prêts				
Autres immobilisations financières	62 473		62 473	61 640
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 144 615	1 036 094	2 108 521	2 415 010
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	2 754 114	190 477	2 563 637	2 621 622
Fournisseurs débiteurs	6 082		6 082	28 079
Personnel	813		813	739
Etat, Impôts sur les bénéfiques	55 233		55 233	19 045
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	52 650		52 650	61 243
Autres créances	80 302		80 302	478
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				1 253
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	612 630		612 630	101 967
Charges constatées d'avance	116 329		116 329	127 474
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 678 154	190 477	3 487 677	2 961 901
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	6 822 769	1 226 571	5 596 198	5 376 911


Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
Capital social ou individuel	254 600	254 600
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	599 097	599 097
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	25 460	25 460
Réserves statutaires ou contractuelles	1 041 150	1 231 682
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	332 701	309 468
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 253 008	2 420 307
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	69 535	
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	69 535	
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	606 357	794 185
Découverts et concours bancaires	3 598	74 814
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	609 955	868 999
Emprunts et dettes financières diverses	5 816	
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	317 749	102 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	337 408	368 332
Personnel	254 032	220 811
Organismes sociaux	326 688	284 500
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	526 416	487 753
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	36 964	33 261
Dettes fiscales et sociales	1 144 100	1 026 325
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	125 114	79 858
Produits constatés d'avance	733 514	511 090
TOTAL DETTES	3 273 655	2 956 604
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	5 596 198	5 376 911

Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises			570	0,01	-570	-100,00
Production vendue	7 341 811	100,00	7 250 320	99,99	91 490	1,26
Autres produits	390 529	5,32	194 450	2,68	196 079	100,84
Total	7 732 340	105,32	7 445 340	102,68	287 000	3,85
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Autres achats & charges externes	2 493 433	33,96	2 421 323	33,39	72 110	2,98
Total	2 493 433	33,96	2 421 323	33,39	72 110	2,98
MARGE SUR M/SES & MAT	5 238 907	71,36	5 024 017	69,29	214 890	4,28
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	178 498	2,43	173 120	2,39	5 379	3,11
Salaires et Traitements	3 223 981	43,91	2 923 723	40,32	300 259	10,27
Charges sociales	1 280 752	17,44	1 233 516	17,01	47 236	3,83
Amortissements et provisions	203 898	2,78	136 922	1,89	66 977	48,92
Autres charges	59 705	0,81	70 906	0,98	-11 200	-15,80
Total	4 946 836	67,38	4 538 185	62,59	408 650	9,00
RESULTAT D'EXPLOITATION	292 071	3,98	485 831	6,70	-193 760	-39,88
Produits financiers	142 286	1,94	301 626	4,16	-159 339	-52,83
Charges financières	10 096	0,14	313 419	4,32	-303 323	-96,78
Résultat financier	132 190	1,80	-11 793	-0,16	143 983	NS
RESULTAT COURANT	424 262	5,78	474 039	6,54	-49 777	-10,50
Produits exceptionnels	340 124	4,63	514	0,01	339 610	NS
Charges exceptionnelles	341 752	4,65	25 439	0,35	316 313	NS
Résultat exceptionnel	-1 628	-0,02	-24 925	-0,34	23 297	-93,47
Participation des salariés	43 502	0,59	51 182	0,71	-7 680	-15,01
Impôts sur les bénéfices	46 431	0,63	88 463	1,22	-42 032	-47,51
RESULTAT DE L'EXERCICE	332 701	4,53	309 468	4,27	23 232	7,51

Comptes annuels

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexes



Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Le 15 décembre 2023, la SAS HELEOS a cédée sa clientèle du bureau de Pontivy à la SA SOCIETE FIDUCIAIRE NATIONALE D'EXPERTISE COMPTABLE - FIDEXPERTISE

Autres éléments significatifs

Un accord collectif relatif à la mise en place d'un régime de participation groupe a été signé en date du 23 décembre 2020 par les sociétés du groupe HELEOS .

Au 31 décembre 2023, ce montant a été constaté en charges dans chaque société avec la même méthode de calcul.

Une transformation de " Société à responsabilité limitée" en "Société par actions simplifiée" a eu lieu pour HELEOS le 31 juillet 2023.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS HELEOS - Expertise

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 5 596 198 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 332 701 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable générale applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 10 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 835 977		304 996	1 530 981
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	96 379			96 379
Immobilisations incorporelles	1 932 357		304 996	1 627 361
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	777 700		71 428	706 272
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	193 714		11 875	181 838
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	971 413		83 303	888 110
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	565 283	1 648	350	566 581
- Autres titres immobilisés	77	12		90
- Prêts et autres immobilisations financières	61 640	834		62 473
Immobilisations financières	627 000	2 494	350	629 144
ACTIF IMMOBILISE	3 530 770	2 494	388 649	3 144 615

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			2 494	2 494
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			2 494	2 494
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	304 996	83 303	350	388 649
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	304 996	83 303	350	388 649

Immobilisations incorporelles

Informations relatives aux filiales et participations

Fonds commercial

	31/12/2023
Éléments achetés	1 530 981
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	1 530 981

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %) SAS MAZARS CMJ EXPERTISE COMPTABLE 35136	5 000	133 916	67,00	94 149
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur Comptable Brute	Valeur Comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	566 034	318 262			88 535
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangère					

Une dépréciation a été constatée pour 301 500 € à hauteur de la distribution de dividendes pratiquée sur l'exercice N-1. Une reprise de provision a été constatée pour 53 728 € sur cet exercice.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	53 088	11 764		64 852
Immobilisations incorporelles	53 088	11 764		64 852
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	633 900	33 137	71 428	595 609
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	127 272	12 464	11 875	127 861
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	761 172	45 601	83 303	723 470
ACTIF IMMOBILISE	814 260	57 365	83 303	788 322

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 127 997 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	62 473		62 473
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 754 114	2 754 114	
Autres	195 080	195 080	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	116 329	116 329	
Total	3 127 997	3 065 523	62 473
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	641 138
Fournisseurs - RRR à obtenir	5 135
Charges sociales - produits à recev	813
Total	647 086

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 254 600,00 EURO décomposé en 5 092 titres d'une valeur nominale de 50,00 EURO.

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de p ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
SARL HL FINANCES 35000 RENNES	89,96	4 581,00
SASU HELLAZ 35220 CHATEAUBOURG	5,00	255,00
SASU MIREV'INVEST 35000 RENNES CEDEX	5,00	255,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		
REVAULT Mireille 35220 CHATEAUBOURG	0,01	1,00

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 21/06/2023.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	309 468
Prélèvements sur les réserves	190 532
Total des origines	500 000
Affectations aux réserves	
Distributions	500 000
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	500 000

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2023	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2023
Capital	254 600				254 600
Primes d'émission	599 097				599 097
Réserve légale	25 460				25 460
Réserves générales	1 231 682	-190 532		190 532	1 041 150
Résultat de l'exercice	309 468	-309 468	332 701	309 468	332 701
Dividendes		500 000			
Total Capitaux Propres	2 420 307		332 701	500 000	2 253 008

Provisions

Notes sur le bilan

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercic	Dotations de l'exercic	Reprises utilisées de l'exercic	Reprises non utilisée de l'exercic	Provisions à la fin de l'exercic
Litiges		69 535			69 535
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total		69 535			69 535
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		69 535			
Financières					
Exceptionnelles					

Risques provisionnés d'un montant individuellement significatif

Nature	Montant	Echéance	Commentaire
PROVISION POUR LITIGES	69 535	31/12/2024	IND DE RUPT. MALADIE PRO - V. LE GUENNEC

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 273 655 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	3 598	3 598		
- à plus de 1 an à l'origine	606 357	189 255	417 102	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	5 816	5 816		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	337 408	337 408		
Dettes fiscales et sociales	1 144 100	1 144 100		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	442 863	442 863		
Produits constatés d'avance	733 514	733 514		
Total	3 273 655	2 856 553	417 102	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont	187 828			
(**) Dont envers les associés	317 749			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	163 640
Agios a payer	3 084
Dettes provis. pr congés à payer	187 340
Dettes provis. pr partic. salariés	43 503
Charges sociales s/congés à payer	78 024
Charges sociales - charges à payer	35 532
Cavec	3 155
Charges fiscales s/congés à payer	3 932
Etat - autres charges à payer	5 376
Aide au logement	13 534
Clients - RRR à accorder	88 379
Total	625 500

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	116 329		
Total	116 329		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	733 514		
Total	733 514		

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Le 16 janvier 2024, HELEOS a changé d'actionnaire et la SA MAZARS est devenue associé unique.

Suite à ce changement, Monsieur Jean-Luc HEBERT a mis fin à son mandat de Président et Monsieur Arnaud LE NEEN a été nommé en remplacement du Président.

La date de clôture a été modifiée pour les exercices suivant au 31 août de chaque année.

Effectif

Effectif du personnel : 80 personnes dont 8 apprentis.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	18	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	62	
Ouvriers		
Total	80	

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en EURO
Effets escomptés non échus	
Autorisations de découvert Société Générale	200 000
Autorisations de découvert Crédit du Nord	15 000
Autorisations de découvert Crédit Agricole	100 000
Autorisations de découvert Caisse d'Epargne	150 000
Nantissements du fonds de commerce Dumoucel - Emprunts Caisse d'Epargne 765 K€	333 219
Avals et cautions	798 219
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	798 219
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier. Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte de salariés projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Droits proratisés prorata temporis (Progression) : 4%
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Rotation du personnel : Moyenne
- Taux d'actualisation : 3.45%
- Table de taux de mortalité : table INSEE TD 88-90
- Taux moyen de charges sociales : 45.50%

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 260 338 EURO

Autres informations

La société HELEOS a pris un contrat d'assurances indemnités de fin de carrière auprès de la compagnie GAN Assurances.

La compagnie GAN Assurances a remboursé à hauteur de 58094.77 € la société HELEOS, le montant de l'indemnité de fin de carrière due au titre du contrat indiqué en référence, en raison du départ de Monsieur LE BOUGUENEC JEAN FRANCOIS, survenu le 30/06/2023.

FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL
Commissaire aux Comptes

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS HELEOS - Expertise										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ			D8				
	TOTAL I											
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD	1 932 356		KE				
	TOTAL II											
CORPORELLES	Terrains				KG			KH				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ			KK				
					KM			KN				
	Constructions	Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KN			KN				
					KP			KQ				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				Dont Composants	M2	KP			KQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3	KS			KT		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	777 699		KW			
		Matériel de transport*				KY			KZ			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	193 713		LC			
		Emballages récupérables et divers *				LE			LF			
	Immobilisations corporelles en cours				LH			LI				
	Avances et acomptes				LK			LL				
TOTAL III				LN	971 413		LO					
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M				
	Autres participations				8U	565 283		8V	1 648			
	Autres titres immobilisés				IP	77		IR	12			
	Prêts et autres immobilisations financières				IT	61 639		IU	833			
	TOTAL IV				LQ	627 000		LR	2 493			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	3 530 770		ØH	2 493				
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
					par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4	
					1		2					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				IN			CØ			DØ	D7
	TOTAL I											
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles				IO			LV	304 996		LW	1 627 360
	TOTAL II											
CORPORELLES	Terrains				IP			LX			LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	IQ			MA			MB	MC
					Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	MD			ME	MF
								Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS			MH
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT			MJ			MK	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	Dont Composants	M2	IU	71 427		MM	706 271		MN	706 271
					Matériel de transport	Dont Composants	M3	MP			MQ	
								Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	11 875		MT
	Emballages récupérables et divers *				IX			MV			MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours				MY			MZ			NA	NB
	Avances et acomptes				NC			ND			NE	NF
	TOTAL III				IY	83 303		NG	888 110		NH	888 110
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ			ØU			M7
Autres participations				IØ	350		ØX	566 581		ØY	566 581	
Autres titres immobilisés				II			2B	89		2C	89	
Prêts et autres immobilisations financières				I2			2E	62 473		2F	62 473	
TOTAL IV				I3	350		NJ	629 144		NK	629 144	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	388 649		ØK	3 144 614		ØL	3 144 614	

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2023

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS HELEOS - Expertise

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	—
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS HELEOS - Expertise</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A												
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles			PE	53 088	PF	11 764	PG		PH	64 852		
TOTAL I			RK	53 088	RM	11 764	RN		RO	64 852		
Terrains			PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	633 899	QE	33 136	QF	71 427	QG	595 608		
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	127 271	QM	12 464	QN	11 875	QO	127 860		
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT			
TOTAL II			QU	761 171	QV	45 601	QW	83 303	QX	723 469		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	814 259	ØP	57 365	ØQ	83 303	ØR	788 322		
CADRE B												
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R6			R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4			S4		
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1			T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7			U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V5			V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W3			W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		W9		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			X8		
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO			NO		
TOTAL III												
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		NZ		
CADRE C												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice			Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP			SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS HELEOS - Expertise</u>							Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour litiges	4A	4B	69 534	4C	4D	69 534		
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G	4H			
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L	4M			
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R	4S			
Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V	4W			
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z	5A			
Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D	5E			
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J	5K			
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ	ER			
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T	5U			
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X	5Y			
TOTAL II	5Z	TV	69 534	TW	TX	69 534		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
		- corporelles	6E	6F	6G	6H		
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05		
		- titres de participation	9U	9V	53 728	9W	247 772	
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07		08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P		6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	85 968	6V	43 607	6W	190 476
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y		6Z	7A			
TOTAL III	7B	449 615	85 968	TY	97 335	UA	438 248	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	449 615	155 503	UC	97 335	UD	507 783	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	155 503	UF	43 607			
	- financières	UG		UH	53 728			
	- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I							10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN			
		Prêts (1) (2)		UP		UR		US			
		Autres immobilisations financières		UT	62 473	UV		UW	62 473		
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux		VA	256 302		256 302				
		Autres créances clients		UX	2 497 811		2 497 811				
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO		ZI							
		Personnel et comptes rattachés		UY							
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	813		813				
	Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices		VM	55 233		55 233			
			Taxe sur la valeur ajoutée		VB	52 650		52 650			
			Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN						
			Divers		VP						
		Groupe et associés (2)		VC							
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	86 383		86 383				
		Charges constatées d'avance		VS	116 329		116 329				
	TOTAUX				VT	3 127 996	VU	3 065 523	VV	62 473	
RENOVOIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)									
		à 1 an maximum à l'origine		VG	3 597		3 597				
		à plus d'1 an à l'origine		VH	606 356		189 254		417 102		
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	5 815		5 815				
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B	337 407		337 407				
		Personnel et comptes rattachés		8C	254 032		254 032				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	326 688		326 688				
Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices		8E							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VW	526 415		526 415				
		Obligations cautionnées		VX							
		Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	36 963		36 963				
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
		Groupe et associés (2)		VI	317 748		317 748				
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	125 114		125 114				
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZL							
		Produits constatés d'avance		8L	733 514		733 514				
TOTAUX				VY	3 273 655	VZ	2 856 552		417 102		
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	187 827	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : SAS HELEOS - Expertise		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2023			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	332 700	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	3 703	
		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	67	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WJ	67	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ		
	Amendes et pénalités	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	46 431	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				I8	
		- imposées au taux de 0 %				ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme		WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions		WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	82 337	
			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
				TOTAL I		WR	465 238
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV	
		- imposées au taux de 0 %				WH	
		- imposées au taux de 19%				WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation							
Produit net des actions et parts d'intérêts :		2A	4 426		XA	84 095	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					ZY	
	Majoration d'amortissement*					XD	
	Abatement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5
		Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies A)	ØV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies F)		YI	XG	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies G)		YL		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies B)	YB	Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies C)	YC	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies D)	YD					
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II		XH	201 794
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	263 444	XJ	
		déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	263 444	XO	

MAZARS HELEOS

Société par actions simplifiée de type unipersonnelle au capital social de 254 600 €
Siège social : 4 allée Marie Berhaut à (35000) RENNES
RCS RENNES 380 408 849

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Chère Associée,

Aux termes des dispositions de l'article L. 227-9 alinéa 3 du Code de Commerce :

« Dans les sociétés ne comprenant qu'un seul associé, le rapport de gestion, les comptes annuels et, le cas échéant, les comptes consolidés sont arrêtés par le Président. »

En application de ce texte et en ma qualité de Président de la société, j'ai établi le présent rapport de gestion sur les comptes de l'exercice social ouvert le 1er janvier 2023 et clos le 31 décembre 2023, soit d'une durée normale de douze mois.

A. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX

Au cours de l'exercice écoulé :

- les produits d'exploitation se sont élevés à	7 732 339 €
- dont un chiffre d'affaires net de	7 341 810 €
- le total des charges d'exploitation ayant atteint	7 440 268 €
- le résultat d'exploitation a été un bénéfice de	+ 292 071 €
- le résultat financier représentant un bénéfice de	+ 132 190 €
- le résultat courant avant impôts représente un bénéfice de	+ 424 261 €
- compte tenu d'un résultat exceptionnel de	- 1 628 €
- d'une participation des salariés aux résultats de l'entreprise à hauteur de	43 501 €
- et d'un impôt sur les bénéfices de	46 431 €
- la société a réalisé un bénéfice net comptable de	+ 332 700 €

Les capitaux propres s'établissent dès lors au 31 décembre 2023, date de clôture de l'exercice, à un montant de 2 253 008 €.

B. ACTIVITE DE LA SOCIETE

L'analyse de ces comptes fait apparaître, à titre principal, que :

Le chiffre d'affaires, qui représente un montant de 7 341 810 € contre 7 250 890 € sur l'exercice précédent, est en progression de + 90 920 € et en pourcentage de + 1,25 %.

Les produits d'exploitation, qui se sont élevés à 7 732 339 € contre à 7 445 340 € sur l'exercice précédent, sont en augmentation de + 3,85 %.

Ils se décomposent comme suit :

- Production vendue	7 341 810 €
- Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	384 363 €
- Autres produits	6 165 €

Les charges d'exploitation, qui se sont élevées à 7 440 268 € contre 6 959 508 € sur l'exercice précédent, sont en augmentation de + 480 760 € et en pourcentage de + 6,91%.

Elles se décomposent comme suit :

- Autres achats et charges externes.....	2 493 432 €
- Impôts, taxes et versements assimilés.....	178 498 €
- Salaires et traitements.....	3 223 981 €
- Charges sociales.....	1 280 752 €
- Amortissements et provisions.....	203 897 €
- Autres charges.....	59 705 €

Dès lors, le résultat d'exploitation représente un bénéfice de + 292 071 € contre un bénéfice de + 485 831 € sur l'exercice précédent.

Le résultat financier représente un bénéfice de + 132 190 € contre une perte de – 11 793 € sur l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat exceptionnel de – 1 628 €, d'une participation des salariés de 43 501 €, et d'un impôt sur les bénéfices de 46 431 €, la société a réalisé un bénéfice net comptable de + 332 700 €, contre un bénéfice de + 309 468 € sur l'exercice précédent.

Il convient, par ailleurs, de noter qu'au cours de l'exercice écoulé :

- il a été acquis des immobilisations pour un montant global de 2 493 €, correspondant en totalité à des immobilisations financières ;
- il a été pratiqué des amortissements pour un montant de 57 365 € ;
- il a été constitué des provisions pour un montant global de 155 503 €, correspondant à des provisions pour litiges à hauteur de 69 534 € et à des provisions pour dépréciations sur comptes clients à hauteur de 85 968 € ;
- il n'a pas été souscrit de nouveaux emprunts et il en a été remboursé pour 187 827 €.

C. PERSPECTIVES 2024 ET EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

3. Sur l'exercice en cours ouvert le 1^{er} janvier 2024, l'activité se déroule dans des conditions conformes aux prévisions.
4. Au titre des événements significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice le 31 décembre 2023, il est à signaler que
 - La société MAZARS SA est devenue associée unique de la société le 16 janvier 2024.
 - L'associé unique a le même jour :
 - o pris acte de la fin de mandat de Président de Monsieur Jean-Luc HEBERT ;
 - o nommé en remplacement du Président pour une durée indéterminée Monsieur Arnaud LE NEEN ;
 - o adopté comme nouvelle dénomination de la société MAZARS HELEOS ;
 - o modifié la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 31 août de chaque année ;
 - o nommé pour une durée indéterminée Monsieur Ludovic SEVESTRE et Monsieur Jean-Luc HEBERT, Directeurs Généraux.

D. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

NEANT

E. FILIALES – SOCIETES CONTROLEES – GROUPE

Il est précisé que la société détenait, au 31 décembre 2023, une participation à hauteur de 67 %, soit les 335 actions de catégorie A sur les 500 actions qui composent le capital social de la société MAZARS CMJ EXPERTISE COMPTABLE, Société par Actions Simplifiée au capital social de 5 000 € divisé en 500 actions de 10 € chacune de valeur nominale entièrement souscrites et intégralement libérées, dont le siège social est situé 19 avenue Germaine Tillion ZAC de la Courrouze, bâtiment CIMEA 2 à (35136) SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE et qui est immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 510 453 301.

F. PRISE DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE AU COURS DE L'EXERCICE

NEANT

G. INFORMATIONS DIVERSES

Il vous est également indiqué :

- conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que les dividendes des trois exercices précédents se sont élevés à :

EXERCICE	2022	2021	2020
DIVIDENDE GLOBAL BRUT	500 000 €	200 000 €	220 000 €
DIVIDENDES ELIGIBLES A LA REFACTION (*)	/	/	/

(*) Article 158 du CGI au 2° du 3

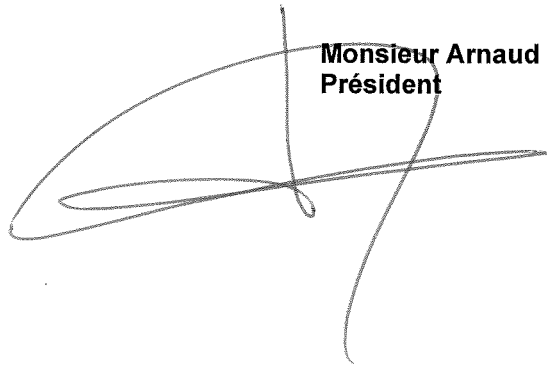
- o le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance sur l'exercice clos le 31 décembre 2023, et les informations obligatoires sur les délais de paiement de nos fournisseurs et clients au titre de l'exercice clos, n'est pas communiquée ;
- o conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Associée unique prend acte qu'il a été comptabilisé une somme de 3 703 € correspondant à des charges visées à l'article 39-4 du CGI (dépenses somptuaires et amortissements excédentaires).
- o au titre des événements significatifs intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, il est à signaler que :
 - + par consentement unanime constaté dans un acte en date du 31 juillet 2023, les associées ont :
 - décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée ;
 - nommé, pour une durée indéterminée, en qualité de Président de la société, Monsieur Jean-Luc HEBERT ;
 - + par acte sous signature électronique en date du 4 août 2023, la société CHAMINVEST a cédé à la société HL FINANCES la pleine propriété de cinquante (50) actions dont elle était titulaire dans le capital social de la Société ;

+ par acte sous seing privé en date du 15 décembre 2023, la société a cédé le fonds libéral qu'elle exploitait au 58 rue du Général de Gaulle à (56300) PONTIVY.

H. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Je vous invite donc à approuver les comptes sociaux qui vous ont été présentés, à donner quitus au Président de sa gestion et, enfin, à affecter le bénéfice de l'exercice écoulé, qui s'élève à + 332 700 € au poste « Autres Réserves ».

Vous invitant à adopter les décisions qui vous seront proposées et établies dans le sens de ce rapport, je vous prie d'agréer, Chère Associée, l'expression de mes sentiments dévoués.


**Monsieur Arnaud LE NEEN,
Président**